MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

PROJET DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS DE PRISE D'EAU DE MER DU CENTRE THALAZUR DE OUISTREHAM (CALVADOS)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

HOTHAL

Raison sociale

THALAZUR Ouistreham

N° SIRET

4 3 3 1 9 9 2 3 9 0 0 0 3 2

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

BERTHEAU

Prénom(s)

EMMANUEL

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
- catégorie 18. Dispositif de prélèvement des eaux de mer	Débit du prélèvement d'eau de mer > 30 m3/h Le projet est soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement (rubriques IOTA n° 4.1.2.0 - Travaux en contact avec le milieu marin)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réhabilitation des installations de la prise d'eau de mer du centre de thalassothérapie de Ouistreham. Il prévoit :
- la construction d'un nouvel ouvrage de prise d'eau de mer sur l'estran ;
- la réalisation d'une canalisation d'aspiration enterrée jusqu'à l'ouvrage de prise d'eau (environ 380 ml),
- la construction d'une nouvelle station de pompage enterrée sur le terrain de Thalazur
- le démantèlement des installations actuelles de prise d'eau en mer.

Après reconstruction de l'ouvrage, l'exploitation des installations de prise d'eau de mer et de rejet du centre de thalassothérapie sera similaire au fonctionnement actuel.

Le projet est détaillé en annexe 6

4.2 Objectifs du projet

Les installations de prise d'eau de mer du centre de thalassothérapie comportaient initialement : 2 conduites d'aspiration d'environ 1500 ml équipées de crépines d'aspiration implantées en mer et une station de pompage localisée sur le terrain Thalazur. Suite aux tempêtes de 2023, les installations en mer vieillissantes se sont dégradées et les prises d'eau en mer sont hors service. Actuellement, le système d'aspiration d'eau de mer fonctionne sur des crépines provisoires et ne permettent pas de sécuriser à terme l'alimentation en mer de mer du centre de thalassothérapie.

Le projet a pour but de sécuriser l'approvisionnement en eau de mer du centre Thalazur en mettant en place un dispositif fonctionnant par gravité à marée haute comprenant un ouvrage de prise d'eau sur l'estran, une conduite gravitaire enterrée de 380 ml et une station de pompage à terre. L'exploitation des installations sera à similaire au fonctionnement actuel.

La localisation de l'ouvrage sur la plage, émergé à marée basse, facilitera l'exploitation des installations et la maintenance des ouvrages. Un système semblable de prise d'eau de mer a été mise en place en 2012 pour le centre thalassothérapie de Cabourg et fonctionne parfaitement depuis.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le principe des travaux de construction des nouvelles installations est le suivant :
- Construction du puits du poste de pompage par havage sur le terrain Thalazur ;
- Réalisation d'un forage dirigé d'environ 300 m passant à travers le puits et sous la dune le haut de plage ;
- Construction de l'ouvrage semi enterré de prise d'eau dans l'estran ;
- Terrassement d'une tranchée dans l'estran (environ 80 ml), mise en place de la canalisation dans le forage par tirage depuis la terre, raccordement à l'ouvrage de prise d'eau, pose de la canalisation lestée dans la tranchée ;
- Construction des réseaux de transfert, aménagement du poste de pompage et mis en place des équipements et raccordement des conduites sur le terrain Thalazur.

Le cout des travaux de construction des nouveaux ouvrages est estimé à environ 700 k€ HT.

Les opérations de démantèlement des installations existantes comprendront :
- Dépose des 2 conduites d'aspiration sur l'estran et en mer : désensouillage par terrassement et/ou par tirage à leurs extrémités, découpe et évacuation des tronçons de canalisation ;
- Dépose des 2 crépines temporaires en mer, découpe des tête de pieux et évacuation des matériaux ;
- Dépose de la bouée de signalisation (corps-mort, ligne de mouillage, bouée) évacuation des matériels
- Nettoyage et remise à son état naturel du site.

Le cout des travaux de démantèlement des ouvrages existants est estimé à environ 200 k€ HT.

La construction des installations est prévue pour l'automne 2025.Le démantèlement des anciennes installations sera réalisé une fois les nouvelles installations opérationnelles.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le principe de fonctionnement des installations de la prise d'eau de mer sera le suivant :
- Submersion de la crépine de l'ouvrage de prise d'eau de mer à marée haute (niveau d'eau > 1,8 m NGF) ;
- Remplissage par gravité de la crépine, de la canalisation enterrée et du puits de pompage ;
- Pompage dans le puits et acheminement des eaux par la canalisation de transfert vers les installations existantes et la bâche de stockage.

Les caractéristiques des nouvelles installations de pompage seraient : 2 pompes (dont 1 pompe de secours) débit maximal : 120 m3/h débit journalier moyen : 80 m3/j, débit maximal journalier : 300 m3 /j

Les besoins journaliers en eaux de mer du centre de thalassothérapie sont compris entre 80 et 100 m3. Les installations comprennent une bâche à eau de 300 m3 et permettent une autonomie d'environ 2,5 jour. En temps normal, les installations de pompage fonctionnent environ 1 heure par jour (à marée haute) et fournissent un volume d'eau de mer de l'ordre de 80 à 100 m3 fournissant les besoins quotidiens du centre.

A l'issue de l'exploitation, les installations de prise d'eau de mer seront démantelées :
- Dépose de l'ouvrage de prise d'eau sur l'estran et évacuation des matériaux ;
- Dépose de la canalisation sur l'estran : désensouillage par terrassement et/ou par tirage à leurs extrémités, découpe et évacuation des tronçons de canalisation ;
- Nettoyage de l'estran et remise à son état naturel du site.

Démantèlement des installations de pompage sur le terrain Thalazur : enlèvement des équipements, déconstruction des ouvrages jusque -1m/ TN, inertage des réseaux, évacuation des matériaux

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à
- Demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Evaluation des incidences au titre de Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Canalisation de prise d'eau de mer enterré sur l'estran Débit maximal de pompage d'eau de mer : Débit journalier moyen : Débit maximal journalier :	380 m 120 m3/h 80 m3/j 300 m3 /j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Boulevard du Commandant Kieffer

Lieu-dit : Riva-Bella

Localité : OUISTREHAM

Code postal : 1 4 1 5 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 ° 1 5 ' 3 8 " O Lat. : 4 9 ° 1 7 ' 2 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Ouistreham
Centre Thalazur : zone UTa - Canalisation : Zones NI et Nm - Ouvrage de prise d'eau : zone Nm

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	Commune de Ouistreham
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	PPBE du réseau routier départemental du Calvados 3ème échéance
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRi de la Basse vallée de l'Orne
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	approuvé le 8 juillet 2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le projet de nouvelle prise d'eau se situe à : - plus de 750 m de la ZCS " Baie de Seine orientale " - plus de 900 m de la ZPS " Estuaire de l'Orne " Les ouvrages de prise d'eau existants à déposer en mer sont situés en bordure de la ZCS " Baie de Seine orientale "
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Les nouvelles installations d'alimentation en eau du centre de Thalazur prélèveront l'eau de mer sur l'estran à marée haute.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les travaux ne sont pas réalisés sur les équipements d'alimentation en eau potable et/ou assainissement et sont donc en adéquation avec les ressources disponibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Les travaux de construction de l'ouvrage de prise d'eau et de la canalisation enterrée pourraient entrainer une dégradation des peuplement marins de la plage de sable. Des mesures de précaution seront prise pour limiter les incidences à la stricte emprise des ouvrages. La mise en oeuvre de la canalisation par sondage dirigé permettra d'éviter la dégradation des habitats littoraux sur le haut de plage et les dunes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet de prise d'eau de mer est localisé à : - plus d'1 km ZSC FR2500021 "Baie de Seine orientale", - plus d'1 km de la ZPS FR2510059 "Estuaire de l'Orne" Seule l'opération de dépose de la bouée de signalisation et des crépines au large et installations existante en mer est localisée en limite de la ZSC. Ces travaux n'auront pas d'incidences significatives sur l'habitat 1010-4 des "sables mal triés" et la faune marine fréquentant la zone
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet comprend la construction d'un ouvrage de prise d'eau de faible emprise (environ 6,3 m2) sur l'estran et la mise en place d'une canalisation enterrée dans la plage de sable. L'emprise des ouvrages fera l'objet d'une demande de concession d'utilisation du DPM.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	L'ouvrage de prise d'eau de mer est implanté sur l'estran est exposé au risque de submersion marine. L'ouvrage a été dimensionné pour supporter l'effet des vagues de tempête.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☑	☐	La qualité de l'eau du centre de thalassothérapie est conditionnée par la qualité de l'eau de mer. Pour éviter tout risque sanitaire, il est prévu un traitement de l'eau brute par décantation et UV.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	En dehors de la phase de travaux, le projet n'engendrera pas de déplacement ni de trafic sur le littoral et en mer.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	En dehors de la phase de travaux, le projet n'engendrera pas de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	En dehors de la phase de travaux, le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	En dehors de la phase de travaux, le projet n'engendrera pas de rejets dans l'air
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	L'eau de mer utilisée sera soumise à un traitement UV puis transférée vers l'ouvrage de rejet dans le milieu marin au droit de chenal de l'embouchure de l'Orne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	En dehors de la phase de travaux, le projet ne produira pas de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Le nouvel ouvrage de prise d'eau de mer sur la plage sera visible depuis le littoral et le large.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le nouvel ouvrage de prise d'eau de mer sur l'estran sera signalé par un espar et n'aura pas d'impact significatif sur les usages et les activités balnéaires existantes sur la plage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principaux résultats des incidences du projet sur l'environnement sont détaillés dans les annexes

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principaux résultats des incidences du projet sur l'environnement sont détaillés dans les annexes

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant les objectifs du projet vise à remplacer les installations vieillissantes d'aspiration de l'eau de mer et à sécuriser l'alimentation en eau du centre Thalassothérapie de Ouistreham.
Considérant que le projet doit faire l'objet d'un dossier d'incidences sur les milieux aquatiques au titre de la loi sur l'eau et d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.
Considérant les mesures de protection environnementale envisagées pour préserver la qualité du milieu aquatique, la biodiversité et les activités humaines lors des travaux de mise en place et de l'exploitation des installations .
Nous estimons le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale qui n'apporterait pas plus d'informations concrètes et objectives.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 5 : Présentation détaillée du projet (§. 4.1)	☑
2	Annexe 8 : Principaux résultats des incidences sur l'environnement du projet (§. 6.4) Mesures de protection de l'environnement et de la santé humaine (§.6.5)	☑
3	Annexe 9 : Évaluation simplifiée des incidences du projet sur les sites Natura 2000	☑
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom BERTHEAU

Prénom EMMANUEL

Qualité du signataire DIRECTEUR GENERAL

À PARIS

Fait le __/__/____

Signature du (des) demandeur(s)